

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 15 octobre 2020 à 19h00

L'an deux mille vingt, le 15 octobre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 9 octobre 2020.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de votants : 42

Etaient présent(e)s :

M. BAUDRY José, Mme BERTRAND Dorothee, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUJYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, , Mme GRAMMONT Agnès, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, Mme LORPHELIN Martine (arrivée au point numéro 10), M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. DEHAENE Michel ;
M. CATTEAU Joseph, procuration à M. DELABRE Aimé ;
M. FICHEUX Bruno, procuration à Mme BERTRAND Dorothee ;
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. HENNEON François-Xavier ;
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques ;
M. RAVET Pierre-Luc, procuration à Mme GRAMMONT Agnès.

Secrétaire de séance : Mme THERON MARESCAUX Stéphanie.

Délibération n°2020D054 - Petite-enfance, jeunesse, santé et sport - Renouvellement de l'agrément RAM du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le



ID : 059-245900758-20201020-2020D054-DE

Considérant que depuis la création du Relais Intercommunal, plusieurs contrats de projet ont été signés avec la Caf du Nord et que cette contractualisation a permis à la collectivité d'obtenir et de renouveler l'agrément du service et donc de bénéficier de la prestation de service RAM, versée chaque année par la CAF (qui représente environ 30 à 40% du coût global des dépenses dans la limite d'un plafond fixé par la caisse nationale des allocations familiales).

Considérant que la dernière convention d'objectifs et de financement arrivait à échéance le 31 décembre 2019,

Considérant que les membres de la commission d'action sociale territoriale Flandre de la CAF du Nord du 2 décembre 2019, ont émis un avis favorable au renouvellement d'agrément du Relais Assistants Maternels au titre de la Prestation de Service RAM pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023,

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- VALIDER le renouvellement de l'agrément du RAM afin de pouvoir continuer de bénéficier de l'accompagnement financier de la CAF.
- ACCEPTER la poursuite de l'engagement de la collectivité à assurer les fonctions du relais et donc de reconduire et pérenniser l'action pour une nouvelle période.
- VALIDER rétroactivement la signature de la nouvelle convention avec la caisse d'Allocations Familiales du Nord pour la période du 1er janvier 2020 au 31 Décembre 2023.
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 20/10/2020

Reçu en préfecture le 20/10/2020

Affiché le



ID : 059-245900758-20201020-2020D054-DE